

ANNEXE C – Procédures d’urgence

1. Les employés du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes (PFNP) doivent suivre les consignes de sécurité du quartier général ou de leur base/escadre.
2. Le PFNP et le comité local ont élaboré conjointement le présent guide afin d’aider les employés à se préparer aux situations d’urgence.
3. Les situations abordées sont les suivantes :
 - a. violence dans le lieu de travail;
 - b. tireur actif;
 - c. alerte à la bombe.

Violence en milieu travail

4. Si vous êtes témoin ou victime de violence en milieu de travail :
 - a. éloignez-vous de la situation si vous le pouvez;
 - b. informez votre gestionnaire ou demandez immédiatement de l’aide à un collègue;
 - c. si votre gestionnaire est l’auteur de la violence, informez-en un autre supérieur hiérarchique;
 - d. si votre sécurité ou votre bien-être physique est menacé, composez le 9-1-1 ou communiquez avec la police militaire si possible.
5. Si vous avez affaire à une personne violente :
 - a. restez calme;
 - b. essayez de calmer la personne ou de désamorcer la situation;
 - c. évitez de dire ou de faire quoi que ce soit qui pourrait aggraver la situation;
 - d. évitez de regarder la personne dans les yeux ou de faire des mouvements brusques, car cela pourrait être interprété comme une menace;
 - e. respectez l’espace personnel de la personne;
 - f. poursuivez la conversation seulement si la personne se calme;
 - g. dites à la personne que vous comprenez la raison de sa colère;
 - h. si le comportement persiste, mettez fin à la conversation;
 - i. indiquez poliment à la personne que vous allez quitter l’aire de travail ou demandez-lui de faire de même;
 - j. informez votre gestionnaire de l’incident ou demandez immédiatement de l’aide à un collègue;
 - k. si la personne refuse de quitter les lieux et que la situation s’envenime, composez le 9-1-1 ou communiquez avec la police militaire.

ANNEXE C – Procédures d'urgence

Tireur actif

6. Si vous êtes témoin d'un incident mettant en cause un tireur actif à l'extérieur de l'immeuble :
 - a. restez hors de vue (loin des fenêtres) et prévenez les collègues, les clients et les visiteurs;
 - b. quittez le secteur à risque;
 - c. lorsqu'il est sécuritaire de le faire, appelez le 9-1-1 ou la police militaire;
 - d. si vous ne pouvez pas évacuer l'immeuble en toute sécurité, verrouillez les portes extérieures et fermez les stores et les rideaux;
 - e. attendez les consignes des premiers intervenants.

7. Si vous êtes témoin d'un incident mettant en cause un tireur actif à l'intérieur de l'immeuble :
 - a. restez calme;
 - b. si vous pouvez le faire en toute sécurité, quittez immédiatement les lieux;
 - c. prévenez le plus grand nombre possible d'autres personnes sans attirer l'attention du tireur;
 - d. si vous pouvez le faire en toute sécurité, composez le 9-1-1 ou appelez la police militaire;
 - e. verrouillez les portes ou barricadez-vous dans une pièce à l'aide de meubles;
 - f. bloquez les fenêtres et fermez les stores et les rideaux du bureau;
 - g. si le local où vous vous trouvez n'a pas de porte, cachez-vous sous votre bureau ou dans un endroit où l'on ne pourra pas vous voir;
 - h. si vous vous trouvez dans une salle de bain, demeurez-y si vous pouvez le faire en toute sécurité;
 - i. mettez votre téléphone cellulaire en mode silencieux, éteignez les radios et les ordinateurs;
 - j. si vous ne pouvez pas vous échapper, gardez le silence et restez caché jusqu'à l'arrivée des premiers intervenants;
 - k. attendez les consignes des premiers intervenants.

Alerte à la bombe

8. Si vous recevez une alerte à la bombe par téléphone :
 - a. écoutez l'appelant calmement et ne l'interrompez pas;
 - b. essayez d'obtenir le plus de renseignements possible, par exemple :
 - i. quand la bombe est censée exploser,
 - ii. où se trouve la bombe,
 - iii. la description de la bombe,
 - iv. la raison de l'appel ou le motif de la menace,
 - v. le numéro de téléphone à l'écran (si possible);

ANNEXE C – Procédures d'urgence

- c. essayez de vous souvenir du plus grand nombre possible de détails concernant l'appelant, par exemple :
 - i. son âge approximatif,
 - ii. son sexe,
 - iii. s'il parle avec un accent,
 - iv. son degré de nervosité,
 - v. tout bruit de fond;
 - d. composez le 9-1-1 et informez votre gestionnaire et la police militaire;
 - e. demeurez disponible pour fournir de l'information aux premiers intervenants.
9. Si vous recevez une alerte à la bombe par courriel ou par courrier :
- a. sauvegardez le courriel (ou gardez la lettre);
 - b. envoyez immédiatement le courriel (ou la lettre) à la police militaire.
10. Si une alerte à la bombe est déclenchée (par exemple, par interphone) :
- a. faites une inspection visuelle de votre aire de travail immédiate, sans oublier :
 - i. les corbeilles à papier,
 - ii. les aires d'entreposage,
 - iii. les panneaux de plafond suspendu qui semblent avoir été déplacés,
 - iv. les meubles qui ont été déplacés,
 - v. les placards.
 - b. informez votre gestionnaire des résultats de votre inspection;
 - c. si vous trouvez un colis suspect, n'y touchez pas et informez-en immédiatement la police militaire;
 - d. n'évacuez pas l'immeuble avant que les services de sécurité vous autorisent à le faire.